

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2018 PROCES-VERBAL

L'an **deux mil dix-huit, le vingt mars à dix-huit heures trente**, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle l'Eclat de Lonrai, sur convocation du 13 mars 2018, sous la présidence de M. Sylvain LAUNAY, Maire.

Présents : Sylvain LAUNAY, Vincent DOUVENOULT, Anne GUIHAIRE, Fabrice RADIGUE, David MARY, Lucie LARONCHE, Isabelle GUIMONT, Christèle BESNIER, Fanny REY.

Absent(s) excusé(s) : Pierrick CHASSARD donne pouvoir à Sylvain LAUNAY, Pierre LE CLERC donne pouvoir à David MARY.

Lucie LARONCHE est arrivée en cours de séance et a pu prendre part au vote dès la délibération n°DBLONRAI2018-009.

Fanny REY est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour, pour aborder l'adhésion à la fourrière municipale KIK'DECLIC. Le conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR MODIFIE

Approbation du Compte de Gestion 2017 - Compte Administratif 201 - Affectation du résultat 2017 – Budget Primitif 2018 - Taux d'imposition 2018 - Attribution des subventions 2018 - Déclassement et vente d'une parcelle de terre au Bois Hébert- Adhésion fourrière KIK - Questions et informations diverses.

Le procès-verbal de la dernière séance du 13 mars 2018 est approuvé.

BUDGET COMMUNAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte administratif 2017 est présenté au conseil municipal.

Les résultats suivants ont été enregistrés :

| | |
|---|-------------------|
| Recettes de fonctionnement | 663 149.03 |
| Dépenses de fonctionnement | <u>549 979.22</u> |
| Excédent 2017 | 113 169.81 |
| Excédent 2016 reporté | <u>47 649.27</u> |
| Excédent total de fonctionnement | 160 819.08 |

| | |
|--|-------------------|
| Recettes d'investissement | 90 206.83 |
| Dépenses d'investissement | <u>80 458.46</u> |
| Excédent 2017 | 9 748.37 |
| Excédent 2016 reporté | <u>131 279.90</u> |
| Excédent total d'investissement | 141 028.27 |

M. le Maire quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2017.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DRESSE PAR LE RECEVEUR

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DU RESULTAT 2017

Vu l'approbation du compte administratif de l'exercice 2017 ce même jour,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'année 2017 :

| | |
|---|---------------------|
| Compte 1068 (affectation de l'excédent de fonctionnement) | 57 063.00 € |
| Compte 002 (excédent reporté en fonctionnement) | 103 756.08€ |
| Compte 001 (excédent reporté en investissement) | 141 028.27 € |

BUDGET PRIMITIF 2018

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2018 tel que présenté et retracé dans le document budgétaire correspondant, qui s'équilibre à :

- **715 718.00 € en section fonctionnement**
- **489 878.00 € en section d'investissement**

TAUX DIMPOSITION 2018

Le Maire propose aux membres du conseil, de reconduire les taux d'imposition 2017.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, considérant le produit fiscal nécessaire à l'équilibre du budget 2018, fixe les taux d'imposition comme suit :

- Taxe d'habitation : 9.94 %
- Foncier bâti : 8.42 %
- Foncier non bâti : 13.85 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS ET DES ADHESIONS 2018

Le conseil municipal, sur proposition de la commission « Vie Locale », après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement des subventions et des adhésions suivantes en faveur de :

| | |
|-------------------------------------|-------------------|
| Anciens combattants | 200 € |
| Lonrai Activités Loisirs | 500 € |
| ASPJ | 450 € |
| Lonrai Patrimoine | 250 € |
| APE | 150 € |
| Poker des Ducs | 150 € |
| Les Monts d'Ecouvès | 50 € |
| Bâtiment CFA Alençon | 200 € |
| CAUE | 150 € |
| Fédération Groupement des Nuisibles | 157.96 € |
| Fondation du Patrimoine | 100 € |
| <u>Provision</u> | 1 142.04 € |
| TOTAL | 3 500 € |

DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRE AU BOIS HEBERT

M. le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune est propriétaire d'une bande de terrain le long de la rue des Vallées, appartenant au domaine public communal mais non affectée à la voirie routière.

M. Mme Guimont Thierry ont sollicité M. le Maire pour l'acquisition de cette bande de terrain d'une superficie de 41 centiares.

La bande de terrain n'étant pas affectée à l'utilité publique, M. le Maire propose de procéder à son déclassement du domaine public communal et à son incorporation dans le domaine privé en vue de sa cession au profit de M. Mme Guimont Thierry.

En conséquence, après en avoir délibéré, à la majorité, par 10 voix pour et 1 abstention le conseil municipal :

DECIDE

D'autoriser le déclassement du domaine public d'une bande de terrain d'une superficie de 41 centiares qui n'est pas affectée à l'utilité publique, et de l'intégrer dans le domaine privé communal ;

D'autoriser la vente de ladite parcelle à M. Mme Guimont Thierry moyennant la somme de 20,50 euros ;

De mettre à la charge de l'acquéreur les frais de d'actes et tous frais liés à la vente ;

De charger M. le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous documents s'y rapportant, notamment l'acte translatif de propriété qui sera passé en la forme administrative ;

De désigner Monsieur DOUVENOULT Vincent, 1^{er} adjoint, à l'effet de représenter la commune lors de la signature de l'acte conformément à l'article L 1311-13 du Code général des collectivités territoriales.

FOURRIERE MUNICIPALE - CONVENTION KIK'DECLIC

A des fins de mutualisation, les élus des communes de la Communauté Urbaine d'Alençon ont souhaité négocier avec la SARL KIK'DECLIC les conditions techniques et financières relatives à la gestion des chiens et chats recueillis sur la voie publique ou récupérés pour des cas sociaux.

Dans ce cadre, il est proposé un coût annuel de redevance de 0.65 centimes par habitants aux communes membres de la Communauté Urbaine qui adhèrent au présent contrat. Pour chaque animal pris en charge par la fourrière, les frais seront gratuits pour les chiens et de 55 € pour les chats.

La liste des communes adhérentes et le nombre d'habitants (population municipale au 1^{er} janvier de l'année considérée/Source INSEE) seront communiqués à la SARL KIK'DECLIC, étant entendu que :

- l'ensemble de ces communes doit représenter au minimum 16 000 habitants pour que ce contrat puisse entrer en vigueur,
- les contrats déjà en cours avec les communes membres de la Communauté Urbaine deviennent systématiquement caduques pour celles qui adhèrent au présent contrat.
- Les contrats sont conclus pour une durée de 2 ans, puis renouvelables par reconduction expresse une fois deux ans.

En conséquence, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

DECIDE de concéder à la SARL KIK'DECLIC l'exploitation de la fourrière municipale en application des dispositions de l'Arrêté Préfectoral du 23 août 1980.

S'agissant d'un contrat 24h/24h, les coordonnées de la fourrière seront communiquées à l'ensemble du conseil municipal, ainsi que la fiche navette.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- **Projet d'aménagement d'une aire de dépose d'ordures ménagères à Montperthuis** : le conseil valide le lieu d'implantation aux Petites Fontaines qui desservira les communes de Damigny, de Condé sur Sarthe et Lonrai.
- **Réduction de l'éclairage public à Led** : la CUA a proposé des horaires de l'éclairage avec les pourcentages de réductions de 22h à 6h. Les zones pourraient être réduites à 60%. Le Bourg, la Rangée, la Cuissaye, Beaubourdel, Bourdon pourraient être réduits à 30%. La réduction n'étant pas possible dans les Hameaux, une coupure s'effectuera de 22h à 6h. Le carrefour au Rond-Point de la zone industrielle sera éclairé à 100% toute la nuit. Les membres du conseil sont favorables à ces propositions.
- **Nids de frelons asiatiques** : Mme WHITE du Domaine de Lonray, qui a dû récemment faire intervenir une entreprise pour éradiquer un nid près de Beaubourdel, sollicite une action pédagogique auprès des habitants. La commune travaille actuellement avec les services de la CUA afin de répondre aux sollicitations des administrés. Une réponse par courrier lui sera adressée en ce sens prochainement.
- **Agenda** :
 - Conseil municipal le mardi 17 avril à 18h30 à la Mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 20h50.

DELIBERATIONS

| | |
|-------------------------|---|
| DBLONRAI2018-008 | COMPTE ADMINISTRATIF 2017 |
| DBLONRAI2018-009 | COMPTE DE GESTION 2017 |
| DBLONRAI2018-010 | AFFECTATION DU RESULTAT 2017 |
| DBLONRAI2018-011 | BUDGET PRIMITIF 2018 |
| DBLONRAI2018-012 | TAUX D'IMPOSITION 2018 |
| DBLONRAI2018-013 | ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2018 |
| DBLONRAI2018-014 | DECLASSEMENT ET VENTE D'UNE PARCELLE AU BOIS HÉBERT |
| DBLONRAI2018-015 | ADHESION FOURRIERE MUNICIPALE KIK'DECLIC |

Sylvain LAUNAY

Anne GUIHAIRE

Fabrice RADIGUE

Vincent DOUVENOULT

Lucie LARONCHE

David MARY

Fanny REY

Isabelle GUIMONT

Christèle BESNIER